

représentants du ministère des Affaires indiennes? Si oui, qu'advient-il alors du mandat de la conférence? Les représentants de l'Ouest soulèvent, je crois, exactement le même point que le chef du Nouveau parti démocratique.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai discuté avec le président de la Fédération canadienne des Indiens, M. Deiter, et nous sommes convenus que la Fédération préparerait l'ordre du jour de la conférence. Le ministre d'État attaché aux Affaires indiennes et du Nord canadien et moi-même, serons présents au moment où les Indiens exprimeront le désir de nous rencontrer, et la même chose s'applique aux fonctionnaires de mon ministère.

[Traduction]

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre sera-t-il disposé à discuter à fond avec les Indiens, aux réunions de la semaine prochaine, la légalité des traités actuels?

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Bien sûr, monsieur l'Orateur, que nous avons l'intention de discuter tous les sujets qui intéressent les Indiens, et je suis sûr qu'ils soulèveront ce problème.

[Traduction]

LA SIMPLICITÉ DES EXPRESSIONS DANS LA MESURE MODIFICATRICE

M. G. W. Baldwin (Peace River): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme j'ai pu déceler une légère note d'ambiguïté dans la réponse que le ministre a faite au député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles et comme il nous a dit l'autre jour que la nouvelle loi sur les Indiens serait rédigée dans une langue simple et précise, que tout le monde pourrait comprendre, y compris les députés, le ministre peut-il nous dire aujourd'hui, de façon précise, si les députés pourront juger par eux-mêmes avant la fin de la session de la clarté et de la simplicité du libellé de la loi? En d'autres termes, présentera-t-il à la Chambre la loi sur les Indiens—et non pas le projet de loi sur la Commission de réclamations des Indiens—ou les modifications à la loi avant la fin de la session?

Une voix: Il a dit que oui.

[L'hon. M. Dinsdale.]

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, la Chambre sera certainement en mesure de constater que notre politique en matière d'affaires indiennes est très claire et que la loi sur les Indiens sera particulièrement claire, s'il y en a une.

[Traduction]

M. Baldwin: J'ai une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas demandé au ministre si la loi était ou non sans ambiguïté, mais bien si la nouvelle loi sur les Indiens ou les modifications seraient présentées à la Chambre avant la fin de la session.

M. Woolliams: Cela est assez simple.

[Français]

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'ai dit qu'avant le mois de juin, j'informerais la Chambre de la politique du gouvernement en matière d'affaires indiennes.

[Traduction]

M. Baldwin: Veuillez répondre à la question.

L'HABITATION

LA PRÉSENCE DU MINISTRE RESPONSABLE PENDANT LE DÉBAT

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le très honorable représentant pourrait-il nous dire si le ministre comptable du logement sera à la Chambre aujourd'hui à deux heures quand débitera le débat sur cette importante question?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): M. Richardson, qui, par interim, est le ministre comptable du logement est à la Chambre ce matin.

L'hon. M. Hees: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. On sait que le ministre qui est encore comptable du logement est à Ottawa et dans les édifices du Parlement aujourd'hui. Le premier ministre peut-il nous donner une raison valable justifiant l'absence de ce ministre de la Chambre aujourd'hui alors qu'une question aussi importante doit faire l'objet d'un débat?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question est irrecevable parce qu'elle est vraiment litigieuse.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Quand la Chambre discute d'une question aussi importante, que le